

J'ai grandi dans l'environnement immédiat de l'ancien Couvent des Franciscains. Mes parents se sont installés dans Cité-Jardin sur l'avenue Des Chênes en 1966 et nous fréquentons depuis cette maison familiale devenue un ancrage profond. Plus particulièrement, le Bois des Pères fut pour nous un terrain de jeu formidable, et toutes nos messes de minuit et d'innombrables célébrations se sont passées dans l'ancre de cette mystérieuse chapelle qui nous a toujours interpellés avec ses formes inhabituelles. Nul besoin de vous dire que ce fut possiblement le premier bâtiment à l'architecture inusitée que j'ai découvert.

J'ai aujourd'hui 60 ans et ce quartier je le connais de fond en comble. Du Jardin botanique au Parc Maisonneuve, de Cité-Jardin à la Terrasse Maisonneuve, des limites de St-Léonard qui partage sa frontière sud avec le Nouveau-Rosemont des années 60, on parle ici d'un environnement où l'on retrouve des familles vivant dans des habitations ne dépassant pas 3 étages, un milieu de vie à échelle humaine, loin des délires d'un secteur comme Griffintown par exemple.

Petit préambule donc pour entrer dans le vif du sujet, soit la construction d'un projet immobilier en décalage complet avec ce quartier qui n'a jamais connu pareil bouleversement architectural, et la démolition inacceptable d'un rare vestige patrimonial.

J'ai écouté plus d'une fois la première audience publique de décembre. Sur le projet immobilier, de manière précise, j'exprime de sérieuses réserves. Si je peux me rallier au concept des deux premiers bâtiments proposés, même si leurs hauteurs respectives sont anachroniques dans le secteur, elles correspondent néanmoins à des désirs de densification exprimés par la Ville (quoique le quartier soit bien dynamique et pas en manque de population).

La tour de 23 étages est quant à elle extrêmement problématique.

Tout d'abord les photos présentées sont trompeuses. C'est la première chose qui m'a frappé. Le terrain des Franciscains est au sommet d'une côte dont la dénivellation est d'environ de 15 à 20 mètres. En effet, à l'est de Lacordaire et au sud de Rosemont, les quartiers résidentiels environnants, et ce jusqu'au boulevard Langelier à l'est et la rue Sherbrooke au sud, sont nettement plus bas. Ces résidents auront une vue nettement plus imposante de la tour de 23 étages. Déjà à la consultation de décembre on s'inquiétait de l'omniprésence visuelle d'une structure si imposante dans un environnement où absolument rien ne viendra compétitionner en hauteur.

On nous donne l'argument du projet de l'hôpital Maisonneuve, dont le bâtiment principal sera plus haut que la tour proposée par Prével. D'une part ce bâtiment sera nettement plus en retrait sur les terrains de l'hôpital Maisonneuve, et on parle ici d'une fonction institutionnelle qui existe depuis les années 50 et à laquelle les résidents sont habitués. La tour de 23 étages de Prével quant à elle se veut une cassure importante dans le tissu résidentiel et sera omniprésente dans l'horizon de milliers de résidents.

Pendant la consultation de décembre j'ai d'ailleurs été extrêmement surpris d'entendre la présidente dudit promoteur affirmer avec assurance que cette tour de 23 étages on ne la verra pas du boulevard Rosemont. Permettez-moi une analogie... Je travaille à Radio-Canada depuis plus de 25 ans. Peu importe où je me trouve dans le quartier Ville-Marie, la grande tour brune est toujours dans mon horizon. Qui plus est, j'ai grandi dans ce secteur de Cité-Jardin en apercevant à chaque jour l'ignoble tour de 16 étages sise au coin du boulevard Rosemont et du boulevard Pie-IX, affublée à une certaine époque du vocable « Château Pie-IX », campée au sommet d'une côte, sertie de coupoles satellites à son sommet, une tour décriée depuis toujours en urbanisme comme une verrue qui n'aurait jamais dû voir le jour.

Toujours pendant cette première audience publique, questionnées sur les études d'ensoleillement, ni l'architecte sur place ni la présidente de Prével n'ont pu convaincre qui que ce soit du sérieux de leur étude, cette dernière étant à toute fin utile inexistante. Permettez à un citoyen du quartier de vous éclairer - sans mauvais jeu de mots : le soleil à son zénith, plein sud, viendra frapper sur la partie la plus large de la tour de 23 étages, jetant une ombre sur l'ensemble du site entre la tour et la rue Lacordaire, et ce pendant une bonne partie de la journée.

Les questions du public présent ce soir-là ont beaucoup porté sur le volet du logement social. Prével se voulait rassurant. Mais quand j'ai entendu la présidente parler des exigences 20-20-20 de la Ville de Montréal, je ne pu m'empêcher de repenser à mes années passées au sein du Conseil consultatif en urbanisme (CCU) mon arrondissement (que j'ai quitté depuis 1 an) alors que nous déplorions systématiquement les manquements à cette règle et la nette préférence des promoteurs à verser des pénalités plutôt que de s'y soumettre.

Je termine en vous soumettant, tel qu'annoncé, mon désarroi face à la démolition de la chapelle. Cette dernière est inscrite au Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Elle est une oeuvre architecturale à part entière, dans le courant brutaliste. Peu d'édifices à Montréal allient ce courant à une congrégation religieuse. Il fallait de l'audace et du courage pour aller de l'avant avec une telle proposition. L'intérieur est magnifique, lumineux.

Nous ne sommes pas dans le legs monumental de certains lieux confessionnels construit par Le Corbusier par exemple, mais force est d'admettre que cette chapelle devrait non seulement être célébrée, mais valorisée. Si Prével manque d'imagination, de nombreux architectes créatifs, versés dans l'art architectural moderne, pourraient être d'un précieux secours.

Le discours du promoteur s'articule uniquement autour de la réhabilitation de la plus vieille section du monastère. Il est très déconcertant de constater que leur connaissance du patrimoine s'arrête au début du siècle et qu'un vestige comme cette chapelle soit condamnée à la démolition pour des motifs mercantiles de rentabilité.

Je sou mets respectueusement à l'OCPM que ce projet doit être revu, dans le respect de l'harmonie du tissu urbain du secteur mais aussi dans la préservation architecturale patrimoniale.